

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le 5 décembre 2014 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Michel VILLEPONTOUX, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. VILLEPONTOUX Michel, M. COUTURIER Pierre-Yves, Mme GRANERI Nathalie, M. JUGE Jacques, Mme DEQUANT Céline, M. VIRVALEIX Vincent, Mme DUBOST Marie-Françoise, M. MAZEAUD Pascal, Mme ROBERTS Nicola, M. VIGIER Jean, Mme BAUDESSON Céline, M. AMOUROUX Patrice, Mme PETITJEAN Hélène, M. DARPHIN Patrick, M. BONNET Henri, Mme FAVARD Marie, M. MOUTON Benoit, M. DOBBELS Michel, Mme COURNIL Sylvie.

ETAIENT EXCUSE(S): Mme LEHAIR Carole (procuration à M. VIRVALEIX Vincent), Mme BRUNESSAUX Nicole (procuration à Mme GRANERI Nathalie), Mme HYVOZ Isabelle (procuration à M. DOBBELS Michel), M. BOST Benoit (procuration à M. MOUTON Benoit).

Date de convocation : 27 novembre 2014
Nombre d'élus : 23
Nombre de présents : 19
Nombre de votants : 23
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

M. MOUTON BENOIT a été désigné en qualité de secrétaire.

Installation d'un nouveau Conseiller Municipal

En application de l'article L 270 du Code Electoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Suite à la démission de Madame Christelle CHABOT, Monsieur Laurent BUISSON devait la remplacer au Conseil Municipal.

Monsieur Laurent BUISSON a informé Monsieur le Maire qu'il ne souhaitait pas siéger au sein du Conseil.

En conséquence, compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 23 mars 2014 et conformément à l'article L 270 du Code Electoral, Madame Nicole BRUNESSAUX est installée dans ces fonctions de Conseiller Municipal.

Demande d'ajout de point à l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande que soit inscrit le point suivant à l'ordre du jour :

2014-12-11 : Subvention exceptionnelle à l'association « Club de l'amitié »

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 150,00 € au « Club de l'amitié » qui doit régler une facture dans le cadre du repas des aînés.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'ajout du point ci-dessus à l'ordre du jour.

Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 31 octobre 2014

Le procès verbal de la réunion du conseil municipal du 31 octobre 2014 est adopté à l'unanimité.

2014-12-01 : RECENSEMENT 2015 - Recrutement des agents recenseurs

La campagne de recensement 2015 se déroulera du 15 janvier au 14 février 2015 et 1896 logements environ sont concernés.

L'INSEE a fixé le nombre maximum de logements à recenser par agents recenseur à 250.

Le montant de la dotation forfaitaire s'élève pour 2015 à 7171 € (7190 € en 2010)

Il sera nécessaire de recruter, à partir du 6 janvier 2015 (compte tenu des formations et de l'étude de la tournée), 8 agents recenseurs qui seront rémunérés en fonction du traitement de base des adjoints administratifs de 2ème classe (IB 330 – IM 316)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Décide de recruter, à partir du 6 janvier 2015, 8 agents recenseurs qui seront rémunérés en fonction du traitement de base des adjoints administratifs de 2ème classe (IB 330 – IM 316)

Fixe l'enveloppe globale maximum de la rémunération brute à verser à l'ensemble de ces agents à 7171 €.

2014-12-02 : PERSONNEL - Tableau des emplois n°24

Il est nécessaire de modifier le tableau des emplois du personnel communal pour :

- ✘ Supprimer un poste d'Agent Technique Spécialisé de 1ère classe des Ecoles Maternelles à 31h30 et de créer le même poste à 35h00,
- ✘ Supprimer un poste d'Agent Technique Spécialisé Principal de 2ème classe des Ecoles Maternelles à 31h30 et de créer le même poste à 35h00,
- ✘ Créer un poste de CAE-CUI (Contrat aidé) pour un agent qui occupait jusqu'à présent un emploi occasionnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE de modifier le tableau des emplois conformément au tableau suivant

MAIRIE DE THIVIERS - TABLEAU DES EMPLOIS N° 24				Catégorie
CADRE D'EMPLOIS	GRADES	Postes OUVERTS	Postes POURVUS	
Emploi Administratif de Direction (Emploi Fonctionnel)	Directeur Général des Services	1	1	A
Attaché	Attaché	2	2	A
Professeur d'Enseignement Artistique	Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale	1	1	A
Adjoint Administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2	2	C
	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} Classe	2	2	C
	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	3	1	C
	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	2	0	C
Agent de Maîtrise	Agent de maîtrise principal	6	5	C
	Agent de maîtrise	2	1	C
Adjoint Technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	2	1	C
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	1	C
	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	1	1	C
	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	26	16	C
A.T.S.E.M	Agent spécialisé de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	2	1	C
	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	3	3	C
Assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	1	1	B
Adjoint du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine de 1 ^{ère} classe	1	1	C
Adjoint du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine de 2 ^{ème} classe	1	0	C
Agent de police municipale	Chef de Police Municipale	1	1	C
Animateur	Animateur	1	1	B
Adjoint d'animation	Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe	1	1	C
	Adjoint territorial d'animation de 1 ^{ère} classe	4	2	C
EMPLOIS DE DROIT PRIVE				
CAE – CUI		2	2	
Contrat d'Avenir		1	1	
	Sous-total	61	47	
BESOIN OCCASIONNEL				
Adjoint Technique	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1	0	C
AGENTS SAISONNIERS				
Educateur APS		1	0	B
Adjoint Technique	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	11	0	C
	Sous-total	12	0	
	TOTAL GENERAL	73	47	

2014-12-03 : FINANCES - Budget Commune - Décision Modificative n°2 (DM 2)

La Décision Modificative n° 2 du budget principal de la commune, correspondant à l'ajustement de l'opération des travaux du gymnase (augmentation de 7000 € sur l'opération) ainsi qu'à des réajustements relatifs aux emprunts et aux amortissements, est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE la Décision modificative n°2 du budget principal de la commune conformément au tableau ci-dessous :

24551	COMMUNE DE THIVIERS	DM n°2 2014
Code INSEE	COMMUNE DE THIVIERS	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal 05/12/2014

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-61521 : Terrains	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	33 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	33 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	16 300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66112 : Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6615 : Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	4 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	16 300,00 €	16 300,00 €	0,00 €	0,00 €
R-752 : Revenus des immeubles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	54 300,00 €	56 300,00 €	0,00 €	2 000,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	33 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	33 000,00 €	0,00 €
R-28031 : Amortissements des frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
R-28041511 : GFP de rattachement - Biens mobiliers, matériel et études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
R-2804182 : Autres org publics - Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €
D-1311 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	246 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-1312 : Régions	0,00 €	65 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-1313 : Départements	0,00 €	170 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318 : Autres bâtiments publics	0,00 €	1 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151 : Réseaux de voirie	0,00 €	2 080,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1321 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	246 100,00 €
R-1322 : Régions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	65 800,00 €
R-1323 : Départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	170 000,00 €
R-2031 : Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 800,00 €
R-2033 : Frais d'insertion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 080,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	485 780,00 €	0,00 €	485 780,00 €
D-2313-2014391 : Gymnase René Forestier	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	492 780,00 €	33 000,00 €	525 780,00 €
Total Général	494 780,00 €		494 780,00 €	

2014-12-04 : FINANCES - Budget Assainissement - Décision Modificative n°2 (DM 2)

La Décision Modificative n° 2 du budget Assainissement, correspondant à des réajustements relatifs aux emprunts et aux amortissements, est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE la Décision modificative n°2 du budget Assainissement conformément au tableau ci-dessous

24551	COMMUNE DE THIVIERS	DM n°2 2014
Code INSEE	ASSAINISSEMENT DE THIVIERS	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

05/12/2014

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	2 700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66112 : Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	5 700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-678 : Autres charges exceptionnelles	5 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	5 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	5 700,00 €	5 700,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	6 600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	6 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	6 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	6 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	6 600,00 €	6 600,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

2014-12-05 : ADMINISTRATION – Désignation délégué (Lycée Professionnel, Ecole primaire, Collège) pour remplacement Conseiller démissionnaire

Suite à la démission de Madame Christelle CHABOT, le Conseil Municipal doit désigner un nouveau délégué suppléant pour l'école primaire.

Après organisation du vote conformément à la réglementation pour l'élection des délégués :

Candidats : Madame BRUNESSAUX Nicole – Madame COURNIL Sylvie

Résultat : Nicole BRUNESSAUX (18 voix) – Sylvie COURNIL (5 voix)

Madame BRUNESSAUX Nicole est déclaré Conseiller Municipal Délégué suppléante à l'Ecole Primaire en remplacement de Madame Christelle CHABOT.

Le nombre de délégués titulaire et suppléants du Collège Léonce Bourliaguet et du Lycée Professionnel Porte d'Aquitaine est passé de 3 à 2.

Madame Christelle CHABOT avait été également désignée comme délégué titulaire dans les deux établissements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE :

- * que Madame Christelle CHABOT ne sera pas remplacée comme Déléguée dans ces deux établissements,
- * que le troisième suppléant pour chacun des deux établissements est supprimé.

Les nouveaux délégués pour les établissements d'enseignement figurent dans le tableau ci-dessous

Lycée Professionnel Porte d'Aquitaine (L.E.P.Thiviers)	2 Titulaires	- AMOUREUX Patrice - DOBBELS Michel
	2 Suppléants	- VIGIER Jean - BONNET Henri
Collège Léonce Bourliaguet	2 Titulaires	- PETITJEAN Hélène - COUTURIER Pierre-Yves
	2 Suppléants	- BAUDESSON Céline - DUBOST Marie-Françoise
Ecole Primaire	2 Titulaires	- BAUDESSON Céline - LEHAIR Carole
	2 Suppléants	- DUBOST Marie-Françoise - BRUNESSAUX Nicole
Ecole Maternelle	2 Titulaires	- BAUDESSON Céline - LEHAIR Carole
	2 Suppléants	- COURNIL Sylvie - DUBOST Marie-Françoise

2014-12-06 : ADMINISTRATION - Convention de Conseil et Prestations Informatiques

En raison du départ en retraite au 1er mars 2015 de l'agent qui effectuait, en marge de son emploi depuis trois ans, des missions informatiques et afin de pérenniser le travail accompli dans les domaines notamment de la protection des données à caractère personnel (Correspondant Informatique et Libertés déclaré auprès de la CNIL) ainsi que le développement et la maintenance du site Internet officiel de la commune, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer une convention de prestations intellectuelles avec cet agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 21 voix POUR et 2 Abstentions (M. VIRVALEIX Vincent et M. MAZEAUD Pascal),

Approuve la signature de la convention de prestations intellectuelles avec cet agent pour une durée de cinq ans et Autorise le Maire à signer la convention et tous les documents relatifs à l'application de cette décision.

2014-12-07 : RESEAUX - SDE 24 - Compétence relative aux infrastructures de charge de véhicules électriques

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2224-37, L. 5212-16 et L. 5711-1 et suivants.

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013067-0014 du 8 mars 2013 portant modification des statuts du syndicat départemental d'Energies de la Dordogne (SDE 24).

Considérant que les statuts du SDE 24 ont récemment été modifiés en vu d'intégrer une nouvelle compétence optionnelle portant sur les infrastructures de charge de véhicules électriques ;

Considérant que s'agissant d'une compétence optionnelle, l'approbation des communes sur l'actualisation des statuts et la prise de compétences optionnelles supplémentaires ne vaut pas directement transfert des compétences au profit du SDE 24 ;

Considérant qu'afin de permettre le lancement d'un vaste projet de déploiement d'infrastructures de charge de véhicules électriques sur le territoire du département de la Dordogne porté par le SDE 24, les communes doivent expressément lui transférer la compétence visée à l'article L. 2224-37 du Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Décide de transférer au SDE 24, sans réserve, la compétence prévue à l'article L. 2224-37 du Code général des collectivités territoriales relative aux infrastructures de charge de véhicules électriques.

2014-12-08 : TRAVAUX - Voirie de SARCEIX Opération n°386 Avenant n°4

Des travaux supplémentaires, rendus nécessaires en raison de l'amélioration et de l'uniformisation de la partie de chaussée existante située au devant de la Maison des Services, doivent être réalisés dans le cadre de l'opération « Travaux de création de voirie, de mise en place de réseaux divers et d'aménagement de systèmes de régulation des eaux pluviales au lieu-dit « Pont de Sarceix ».

Le marché passe de 304 243,14 € HT à 310 261,14 € HT.

Le conseil municipal doit se prononcer sur la signature de l'avenant n°4 au marché du 29 août 2011 passé avec l'entreprise SNPTP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE ces travaux supplémentaires et la signature de l'avenant n°4 au marché du 29 août 2011 passé avec l'entreprise SNPTP.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cet avenant.

2014-12-09 : ENVIRONNEMENT – Adhésion à la charte zéro herbicide

Objets : Adhésion à la Charte 0 herbicide initiée par le Conseil Général de la Dordogne et sollicitation d'aide financière auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour diminuer l'usage des pesticides dans la commune.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la « Charte 0 herbicide ».

- Les démarches engagées au niveau européen pour diminuer la présence et l'utilisation des produits chimiques, notamment des pesticides, et au niveau national à travers le Grenelle de l'Environnement et le plan Ecophyto 2018, interpellent chaque collectivité dans sa gestion des espaces verts.
- La charte « 0 herbicide» propose une démarche d'excellence environnementale pour concevoir et entretenir les espaces publics en diminuant et supprimant les herbicides.
- Les objectifs visés concernent la protection de la santé des personnels chargés de l'entretien et des habitants fréquentant ces espaces publics, des ressources naturelles et de la biodiversité (faune et flore).
- L'engagement de la commune dans cette démarche de progrès conduira à mener des actions de formation, d'information de la population, d'études sur les milieux naturels de la commune et à l'élaboration d'un plan et de méthodes d'entretien.
- Cet engagement doit conduire la commune à élaborer dans un délai objectif d'un an une stratégie d'action pour les années à venir, à respecter toutes les prescriptions réglementaires relatives au stockage et à l'utilisation des produits phytosanitaires et à compléter la formation des agents les plus concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- ✗ décide de s'engager en faveur de la réduction des herbicides sur la commune,
- ✗ adopte le règlement,
- ✗ sollicite l'adhésion de la commune à la Charte « 0 Herbicide »,
- ✗ sollicite une aide financière auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour diminuer l'usage des pesticides dans la commune,
- ✗ autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents relatifs à l'application de ces décisions.

2014-12-10 : CULTUREL – Tarifs des spectacles pour 2015

Les tarifs relativement attractifs proposés par la municipalité pour les spectacles de l'année 2015 sont destinés à permettre au plus grand nombre d'y participer, ils ne sont pas le reflet de la qualité des spectacles proposés.

Les tarifs ci-dessous sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal :

✗	Adultes (plus de 25 ans)	:	8,00 €
✗	Jeunes (moins de 25 ans)	:	5,00 €
✗	Familles (2 adultes et 2 jeunes)	:	20,00 €
✗	Abonnement pour 3 spectacles	:	20,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Adopte les tarifs ci-dessus pour les spectacles proposés par la commune au cours de l'année 2015

2014-12-11 : Subvention exceptionnelle à l'association « Club de l'amitié »

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 150,00 € au « Club de l'amitié » qui doit régler une facture dans le cadre du repas des aînés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 150 € au Club de l'Amitié pour l'année 2014

Liste des délibérations du 5 décembre 2014

Installation d'un nouveau Conseiller Municipal

2014-12-01 : RECENSEMENT 2015 - Recrutement des agents recenseurs

2014-12-02 : PERSONNEL - Tableau des emplois n°24

2014-12-03 : FINANCES - Budget Commune - Décision Modificative n°2 (DM 2)

2014-12-04 : FINANCES - Budget Assainissement - Décision Modificative n°2 (DM 2)

2014-12-05 : ADMINISTRATION – Désignation délégué (Lycée Professionnel, Ecole primaire, Collège)
pour remplacement Conseiller démissionnaire

2014-12-06 : ADMINISTRATION - Convention de Conseil et Prestations Informatiques

2014-12-07 : RESEAUX - SDE 24 - Compétence relative aux infrastructures de charge de véhicules
électriques

2014-12-08 : TRAVAUX - Voirie de SARCEIX Opération n°386 Avenant n°4

2014-12-09 : ENVIRONNEMENT – Adhésion à la charte zéro herbicide

2014-12-10 : CULTUREL – Tarifs des spectacles pour 2015

2014-12-11 : Subvention exceptionnelle à l'association « Club de l'amitié »

Signatures des membres présents

Nom et Prénom	Signature
VILLEPONTOUX Michel	
COUTURIER Pierre-Yves	
GRANERI Nathalie	
JUGE Jacques	
DEQUANT Céline	
VIRVALEIX Vincent	

DUBOST Marie-Françoise	
MAZEAUD Pascal	
ROBERTS Nicola	
VIGIER Jean	
BAUDESSON Céline	
AMOUREUX Patrice	
PETITJEAN Hélène	
DARPHIN Patrick	
BONNET Henri	
FAVARD Marie	
MOUTON Benoit	
DOBBELS Michel	
COURNIL Sylvie	